

**CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
AUVERGNE – RHONE-ALPES**

Siège social

119, boulevard de la bataille de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
AUVERGNE – RHONE-ALPES**

Siège social
119, Boulevard de la Bataille de Stalingrad
69 100 VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE REGIONALE DE METIERS et de l'ARTISANAT AUVERGNE – RHONE-ALPES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification des autres documents adressés aux Membres élus et aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux membres élus et aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission des Finances.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 16 Mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
SEGECO Audit



Thibault CHALVIN
Associé

ACTIF	2017			2016
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	67 489.09 €	66 353.89 €	1 135.20 €	11 911.04 €
Droit au bail				
Autres				
Avances et acomptes				
Sous-total	67 489.09 €	66 353.89 €	1 135.20 €	11 911.04 €
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	917 622.45 €	342 223.76 €	575 398.69 €	729 822.61 €
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage	0.00 €	0.00 €		841.89 €
Autres	1 119 857.01 €	897 594.94 €	222 262.07 €	200 574.57 €
Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	0.00 €		
Avances et acomptes	1 218 758.11 €	0.00 €	1 218 758.11 €	
Sous-total	3 256 237.57 €	1 239 818.70 €	2 016 418.87 €	931 239.07 €
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	10 951.00 €		10 951.00 €	10 950.00 €
Prêts				
Autres	1 297.70 €		1 297.70 €	627.70 €
Sous-total	12 248.70 €	0.00 €	12 248.70 €	11 577.70 €
TOTAL 1	3 335 975.36 €	1 306 172.59 €	2 029 802.77 €	954 727.81 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés	622 321.85 €		622 321.85 €	105 851.71 €
Fournisseurs débiteurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Personnels et comptes rattachés	12 271.49 €		12 271.49 €	350.00 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0.00 €		0.00 €	107.94 €
État et autres collectivités publiques	938 861.30 €		938 861.30 €	605 472.00 €
Autres créances	71 342.13 €		71 342.13 €	348 104.47 €
			0.00 €	
Charges constatées d'avance	66 219.26 €		66 219.26 €	150 182.44 €
TOTAL 2	1 711 016.03 €	0.00 €	1 711 016.03 €	1 210 068.56 €
Valeurs mobilières de placement	850 000.00 €		850 000.00 €	850 000.00 €
			0.00 €	
Disponibilités			0.00 €	
Caisse	413.18 €		413.18 €	384.13 €
Comptes courants	2 799 358.92 €		2 799 358.92 €	4 048 518.05 €
TOTAL 3	3 649 772.10 €	0.00 €	3 649 772.10 €	4 898 902.18 €
Régies d'avances et accreditifs				
TOTAL 4	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	8 696 763.49 €	1 306 172.59 €	7 390 590.90 €	7 063 698.55 €

PASSIF	2017	2016
CAPITAUX PROPRES		
Apports		
Dotation	17 638.50 €	17 638.50 €
Dons et legs		
Affectation		
Réserves		
Autres réserves (réserves facultatives)	2 069 702.72 €	1 508 086.06 €
Dépréciation de l'actif (à déduire)		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	1 633 060.49 €	1 860 329.98 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	70 638.23 €	-227 269.49 €
Subventions d'investissement		
Subventions d'investis. inscrites au compte de résultat (à déduire)	0.00 €	0.00 €
TOTAL 1	3 791 039.94 €	3 158 785.05 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	372 249.79 €	445 628.47 €
Provisions pour charges	63 154.07 €	58 735.07 €
TOTAL 2	435 403.86 €	504 363.54 €
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0.00 €	179 343.07 €
Emprunts et dettes financières divers		
Avances de l'État et autres collectivités publiques		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	500 896.46 €	274 168.74 €
Personnels et comptes rattachés	169 178.84 €	153 252.07 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	251 020.99 €	223 016.29 €
État et autres collectivités publiques	2 153 719.78 €	2 480 282.56 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés	2 806.55 €	
Autres dettes (y.c. 47)	83 290.48 €	82 222.23 €
Produits constatés d'avance	3 234.00 €	8 265.00 €
TOTAL 3	3 164 147.10 €	3 400 549.96 €
TOTAL GENERAL (1+2+3)	7 390 590.90 €	7 063 698.55 €

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EUROS)
EXERCICE : 2017

	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention d'exploitation	717 026.60 €	842 403.94 €
<i>dont ministère chargé de l'artisanat</i>	<i>383 800.00 €</i>	<i>492 000.00 €</i>
<i>dont Région</i>	<i>118 433.00 €</i>	<i>114 855.54 €</i>
<i>dont taxe d'apprentissage</i>		
<i>dont FAF artisans</i>		
Production stockée		
Produits spécifiques	24 589 004.00 €	22 403 420.16 €
<i>dont dotation de fonctionnement</i>		
Produits de gestion	2 868 202.96 €	1 282 744.78 €
Reprises sur amortissement, dépréciations et provision d'exploitation	50 000.00 €	197 635.20 €
Transferts de charges d'exploitation	5 656.11 €	9 432.28 €
Total produits d'exploitation	28 229 889.67 €	24 735 636.36 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel	2 563 130.29 €	2 242 259.24 €
Personnel extérieur à l'établissement	221 074.46 €	79 722.20 €
Taxe sur les salaires	211 990.18 €	178 004.07 €
Achats	58 199.68 €	49 251.36 €
Variation de stocks		
Charges spécifiques	22 347 637.03 €	20 154 754.59 €
Autres charges de gestion	2 494 378.49 €	2 050 990.16 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	303 775.84 €	545 953.74 €
Total charges d'exploitation	28 200 185.97 €	25 300 935.36 €
Résultat d'exploitation (+ ou -)	29 703.70 €	-565 299.00 €
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés	22 108.63 €	25 895.44 €
Reprise sur dépréciations et provisions financières		
Transfert de charges financières		
Total produits financiers	22 108.63 €	25 895.44 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	7 834.75 €	7 278.04 €
<i>dont intérêts des emprunts et dettes</i>	<i>7 278.04 €</i>	<i>7 278.04 €</i>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provision financières	44 493.60 €	0.00 €
Total charges financières	52 328.35 €	7 278.04 €
Résultat financiers (+ ou -)	-30 219.72 €	18 617.40 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	11 008.58 €	325 396.32 €
Sur opérations en capital	89 287.34 €	93 407.53 €
<i>dont produits des cessions d'actif</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>dont quote-part subvention d'investissement virée au compte de résultat</i>	<i>89 287.34 €</i>	<i>93 407.53 €</i>
Reprise sur dépréciations et provisions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
Transferts de charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels	100 295.92 €	418 803.85 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	24 906.67 €	92 661.74 €
Sur opérations en capital	0.00 €	0.00 €
<i>dont V.N.C des éléments d'actif cédés</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
Total charges exceptionnelles	24 906.67 €	92 661.74 €
Résultat exceptionnel (+ ou -)	75 389.25 €	326 142.11 €
Impôts sur bénéfices		
Total impôts sur les bénéfices	4 235.00 €	6 730.00 €
Total Charges	28 281 655.99 €	25 407 605.14 €
Total Produits	28 352 294.22 €	25 180 335.65 €
Résultat net (+ ou -)	70 638.23 €	-227 269.49 €

(En application du Référentiel comptable)

PRÉAMBULE

Total du Bilan :	7 390 590.90 €
Total des produits :	28 352 294.22 €
Total des charges :	28 281 655.99 €
Résultat de l'exercice :	70 638.23 €

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**1.1 - Principes et conventions générales**

Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CMA, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 - Permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice ont été élaborés dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

1.3 - Méthodes d'évaluation**1.3.1. Immobilisations incorporelles**

Les logiciels standards acquis sont amortis sur une durée de 1 an à 4 ans en linéaire, selon une durée prévisionnelle d'utilisation.

1.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière.

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

(En application du Référentiel comptable)

- Locaux bâtiment CRMA :	33 ans
- Installations générales :	10 ans
- Matériel de transport :	
- Matériel de bureau et Informatique:	3 à 10 ans
- Mobilier :	5 ans à 10 ans

1.3.3. Autres immobilisations en cours : divers**1.3.4. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.

1.3.5. Provision pour engagements sociaux au titre des droits à la retraite

Les engagements sociaux au titre des droits à la retraite ont été provisionnés à la clôture.

Leurs évaluations est conforme à la norme IAS 19 et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. Les engagements ont été calculés sur la base des droits potentiels acquis par les salariés conformément au statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat (article 37-II), et selon un taux annuel d'actualisation de 3,5%.

1.4 - Faits significatifs de l'exercice :

L'exercice 2017 a une durée normale de 12 mois, contrairement à l'exercice de création de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes d'une durée de 11 mois en 2016.

Acquisition en VEFA d'un lot de bureaux situé à Confluence, Lyon 2ème. Il a été décidé d'inscrire les avances versées aux comptes 237000 et 238000.

Les honoraires du notaire versés en 2017 ont été enregistrés en charges au compte 622600.

Au 31 décembre 2017, il a été acté et enregistré dans les comptes de l'exercice l'ensemble des honoraires de suivi des travaux et des frais financiers relatifs aux emprunts souscrits jusqu'à la date prévue d'entrée de la CRMA dans ses nouveaux locaux au 1er octobre 2018. Cette option d'arrêté de comptes s'est traduite par la comptabilisation d'une provision pour charge d'exploitation de 6 548,78 € et d'une provision pour charge financière de 44 493,60 €.

2 - NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN

(En application du Référentiel comptable)

2.3 – Variation des capitaux propres

Capitaux propres au 01/01/2017	3 158 785.05 €
Résultat exercice (+) (-)	70 638.23 €
Variation report à nouveau (+) (-)	
Variation des subventions d'investissement (-)	
Autres variations (+) (-)	561 616.66 €
= Capitaux propres au 31 déc. 2017	3 791 039.94 €

2.4 – Provisions pour risques et charges

Provisions bilan 2017	A l'ouverture	Diminution	Augmentation	A la clôture
Total provision risques et charges	504 363.54 €	230 000.00 €	161 040.32 €	435 403.86 €
			Variation	- 68 959.68 €

2.5 – Emprunts et dettes

	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes	- €	- €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	500 896.46 €	500 896.46 €		
Dettes fiscales et sociales	420 199.83 €	420 199.83 €		
Autres dettes	2 239 816.81 €	2 239 816.81 €		
TOTAL DES DETTES	3 160 913.10 €	3 160 913.10 €	- €	- €

2.6 – Comptes de régularisation

	Budget réalisé 2016 sur 11 mois	Budget réalisé 2017
ACTIF : Charges constatées d'avance	150 182.44 €	66 219.26 €
PASSIF : Produits constatés d'avance	8 265.00 €	3 234.00 €

3 - NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

(En application du Référentiel comptable)

3.1 - Ventilation des produits d'exploitation

	Budget réalisé 2016 sur 11 mois	Budget réalisé 2017
Prestations de services	827 156.30 €	2 613 614.15 €
Subventions d'exploitation	842 403.94 €	717 026.60 €
Ressources propres	22 403 420.16 €	24 589 004.00 €
Produits de gestion et activités annexes	455 588.48 €	254 588.81 €
Reprise et Transferts de charges d'exploitation	207 067.48 €	55 656.11 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	24 735 636.36 €	28 229 889.67 €

3.2 - Charges de personnel**3.2.1. Ventilation par nature**

	Budget réalisé 2016 sur 11 mois	Budget réalisé 2017
Rémunération Personnel titulaire (Compte 641 110)	1 143 490.42 €	1 321 872.34 €
Rémunération Personnel contractuel (Compte 641 120)	124 358.44 €	251 817.67 €
Rémunération Personnel Détaché (Compte 641 140)	211 903.31 €	110 863.10 €
Charges sociales (Comptes 645)	687 119.27 €	771 725.46 €
Autres (indemnité licenciement, allocation perte d'emploi, provision congés payés, chèques déjeuner, prise en charge abonnement transport, médecine du travail, indemnités stagiaires, œuvres sociales, allocation DIF).	75 387.80 €	106 851.72 €
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	2 242 259.24 €	2 563 130.29 €

(En application du Référentiel comptable)

3.2.2. Répartition de l'effectif

	31/12/2016	31/12/2017
Titulaires et stagiaires (ETP)	32.65	32.24
Contractuels (ETP)	5.60	8.60
Nombre ETP	38.25	40.84

3.3 - Analyse du résultat exceptionnel

Dotations aux prov. pour risques et charges (-)	-	€
Autres charges exceptionnelles (-)	-	24 906.67 €
Reprises sur prov. pour risques et charges (+)		
Quote-part de subv. inscrites au résultat (+)	89 287.34	€
Autres produits exceptionnels (+)	2 506.91	€
Produits s/ exercices antérieurs (+)	8 501.67	€
= Résultat exceptionnel	75 389.25	€

4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés : Néant

5- Indemnités de fonctions et vacations (compte 653)	Montant (en €) des indemnités de	Montant (en €) des vacations
Président	25 008.00 €	
Trésorier	12 504.00 €	
Bureau hors Président et hors Trésorier		42 409.40 €
Membres élus hors Bureau		32 609.39 €
TOTAL	37 512.00 €	75 018.79 €

(En application du Référentiel comptable)

6- Frais de déplacements, de missions, de réceptions et de représentation des élus	Compte 625400	Compte 625640	Montant (en €)	
Président	16 045.95 €		16 045.95 €	
Trésorier	2 580.24 €		2 580.24 €	
Bureau hors Président et hors Trésorier	41 855.11 €	4 396.21 €	46 251.32 €	
Membres élus hors Bureau	57 008.79 €		57 008.79 €	
Total	117 490.09 €	4 396.21 €	121 886.30 €	

Remarques:

Arrêté par la CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
AUVERGNE - RHONE-ALPES

dans sa séance du

jeudi 24 mai 2018

Vu et approuvé, le

CERTIFIE CONFORME :

Le Président

Serge VIDAL

Le préfet de région